



I.N.C. Branche Recouvrement du 5 avril 2012.

Mr Mayeur, Président du Comex ouvre la séance, et propose de commencer par un point de situation sur les régionalisations des Urssaf.

La CFTC a fait part de ses inquiétudes et remarques par un courrier du 27 Mars 2012 .

Sur la régionalisation :

La CFTC constate déjà certaines difficultés de mise en application, elle demande que soit présenté aux organisations syndicales un bilan d'étape qualitatif et quantitatif en s'appuyant sur les 3 régions pilotes (Communication des organigrammes, ainsi qu'un descriptif de l'organisation mise en place). La délégation CFTC réitère la demande de la Fédération de négociation nationale visant à obtenir des garanties pérennes au-delà des périodes de restructuration annoncées prenant fin en 2014.

Par ailleurs, nous alertons la Direction de l'Acoss sur le problème des IRP. La CFTC souhaite connaître la position de la branche sur le nombre d'élus et la gestion des œuvres sociales. Quel sera le statut des salariés en charge de ses œuvres sur chaque site ?

Enfin, la CFTC souhaite avoir des précisions sur les conditions d'exercice du dialogue social notamment pendant les périodes préparatoires puis transitoires.

Il est à noter un large consensus syndical sur ces diverses problématiques.

LES REPONSES APORTEES SONT CLAIRES ET SANS AMBIGUITE.

•**Sur une négociation nationale spécifique régionalisation** ; Le président du Comex précise que le protocole 2010 sur les restructurations des réseaux doit s'appliquer. Par ailleurs, il a été décidé de l'ouverture de négociation sur les aides à la mobilité.

•**Sur une pause et la communication de bilans** : Mr Ricordeau reste campé sur ses positions, à savoir :

Il n'y aura pas de pause, il ne s'agit pas d'une expérimentation.

Il souhaite mener à terme les opérations prévues en respectant ses engagements : pas de licenciement, pas de mobilité forcée.

Cette régionalisation permettra de traiter de manière spécifique les écarts de rémunération, des budgets spécifiques seront alloués.

Sur les IRP :

→ Nombre d'élus : Pas de position formaliste de l'Acoss, mais simplement un cadrage, les négociations sont renvoyées au niveau régional (possibilité de dérogations sur le nombre d'élus ou sur les moyens mis à disposition).

→ Gestion des œuvres sociales sur site : Mise en place d'un accord local qui sera validé par l'employeur, aucune réponse sur les garanties juridiques.

→ DS : Pas d'extension, nomination d'un DS par caisse régionale en arguant du fait que cela répond à une logique d'organisation, les pouvoirs décisionnels étant centralisés.

S'en est suivi un large débat sur la constitution de CCE avec des comités d'établissements.

La CFTC s'interroge sur le choix imposé par l'Accos qui ne va pas dans le sens d'une bonne démocratie sociale. Pourquoi s'enfermer dans ce schéma et ne pas prendre en compte les réalités de terrain et les demandes de prise en compte des identités locales. Il nous semble important d'écouter les salariés au risque d'une détérioration du climat social.

Mr Ricordeau a entendu les remarques et suggestions des organisations syndicales d'où l'ouverture proposée sur le nombre d'élus et les heures dévolues. Toutefois, il maintient sa position sur le CE Régional. Il propose aux fédérations de faire un bilan précis sur les éléments de cadrage.

Le débat étant clos, les représentants de l'Accos présentent aux organisations syndicales un point d'étape sur la régionalisation.

Cette préfiguration s'est faite en 3 étapes :

- ◇ Préparation de l'organisation cible avec participation autant que possible des salariés.
- ◇ Information des IRP.
- ◇ Préparation de la gouvernance (consultation des CA, mise en place des conseils départementaux, des commissions de recours amiable).
- ◇ Mise en place des IRP.

L'Accos est garante des règles d'équité.

Résultats des expertises (locales ou régionales).

Ces expertises ont permis de déterminer les risques suivants :

- *Défaut de coordination organisationnelle.
- *Allongement circuit décisionnel.
- * Perte d'autonomie par une mise en place d'une spécialisation accrue.

Un suivi sera réalisé après 6 mois de mise en place de la nouvelle organisation.

Sur les autres thèmes de la réunion

Présentation de la politique stratégique SDRH.

La CFTC se félicite de la volonté de l'Accos de mettre en place une véritable politique de l'emploi et de gestion des compétences.

la CFTC demande la communication d'un document synthétique sur les actions prioritaires par la branche au vu des préconisations dégagées par le groupe de travail national sur les risques psychosociaux.

Résultats du recouvrement et production.

La CFTC a pris acte de la pérennisation des cellules mixtes régionales ISU pour 2012.

Elle souhaite connaître la position de l'Accos sur les moyens dévolus en matière de ressources.

REPOSE :

La Direction est consciente des difficultés actuelles et entend les demandes des Directeurs sur une reconduction de CDD à hauteur de 2011. Des discussions ont lieu actuellement avec la tutelle.

La CFTC a participé aux débats avec la conviction que les arguments présentés permettraient un dialogue de qualité et une écoute des dirigeants de l'Accos.

Nous nous sommes heurtés à une volonté d'avancer coûte que coûte sans tenir compte des revendications exprimées.

Nos élus CFTC sauront sur le terrain faire entendre la voix CFTC.

La gestion des ressources humaines doit évoluer vers une gestion humaine des ressources.